

CONSEILLER

L'IQPF en a marre des erreurs sur le titre de Pl. Fin.

Publié par La rédaction le 6 septembre 2016



L'Institut québécois de planification financière (IQPF) en a plus qu'assez de voir le titre de planificateur financier confondu avec les nombreuses autres appellations de l'industrie.

Ces confusions à répétition font d'autant plus mal quand il s'agit d'attribuer aux planificateurs financiers des fautes sans rapport avec eux. Ce fut le cas récemment dans un [article de La Presse canadienne](#) repris par *La Presse* au sujet d'un sondage de JD Power, qui soutenait que « les conseils prodigués par des planificateurs financiers ne correspondent pas aux objectifs des Canadiens en matière de placement ». Or, il s'agissait d'une traduction erronée du terme anglais *advisors*, qui englobe indistinctement tous les professionnels du conseil financier.

ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

Une méprise que Jocelyne Houle-LeSarge avait [dénoncé sur Conseiller.ca](#). Elle ne s'est pas arrêtée là et a communiqué avec *La Presse* pour faire connaître son mécontentement. « Ça arrive trop souvent, dit-elle dans un [nouvel article signé Marc Tison](#). La réputation des planificateurs financiers s'en trouve entâchée. Comme lorsqu'on disait qu'Earl Jones était planificateur financier, alors qu'il n'avait aucun diplôme. »

COMMENT S'Y RETROUVER?

Le journaliste Marc Tison remarque que pour le commun des mortels, il est assez difficile de s'y retrouver parmi cette pléthore de titres.

Pour compliquer les choses, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) déterminent des titres très précis, tandis que la *Loi sur les valeurs mobilières* (LVM) ne contient pas de dispositions spécifiques, précise Sylvain Thériège, porte-parole de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

M. Tison tente de démêler ses lecteurs en dressant la liste des différents titres utilisés par les professionnels du conseil financier. Le terme courtier prête notamment à sourire... jaune.

Le journaliste rappelle que le mot courtier, dans la LDPSF, renvoie à une personne physique proposant les produits financiers de plusieurs fournisseurs. Mais dans la LVM, il est plutôt défini comme une personne qui effectue des placements ou des opérations sur des valeurs boursières. Enfin, dans le registre de l'Autorité des marchés financiers, ce terme désigne un cabinet qui représente plusieurs fournisseurs de services. Cela donne des titres truculents tels : représentant de courtier pour le courtier en épargne collective!

DES CHANGEMENTS EN VUE

La confusion du public n'échappe pas à l'AMF, selon Sylvain Thériège. Il souligne d'ailleurs que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières mènent présentement une consultation pancanadienne pour faire le ménage dans les titres. Celle-ci s'achève à la fin du mois.

Le [document de consultation](#) propose quelques simplifications :

- **Conseiller en valeurs mobilières – gestion de portefeuille** : Désignerait le représentant d'une société inscrite comme gestionnaire de portefeuille ou courtier en placement, qui a une liste de produits mixtes ou non exclusifs et gère un compte discrétionnaire.
- **Conseiller en valeurs mobilières** : Désignerait le représentant d'une société inscrite comme gestionnaire de portefeuille ou courtier en placement, qui a une liste de produits mixtes ou non exclusifs, et conseille un client sans compte discrétionnaire.
- **Conseiller en valeurs mobilières d'exercice restreint** : Désignerait le représentant de toute autre société qui n'est pas courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, mais a une liste de produits mixtes ou non exclusifs.
- **Vendeurs de valeurs mobilières** : Désignerait le représentant de toute société qui a une liste de produits exclusifs.

Ces modifications empêcheront-elles les investisseurs d'affubler tous les professionnels, sans distinction, du titre pourtant interdit au Québec de « conseiller financier »? Cela reste à voir...

La rédaction vous recommande :

- [Et si votre titre professionnel était « vendeur »?](#)
 - [Un sondage dévastateur pour les conseillers](#)
 - [Interdire les commissions, loin d'être une solution](#)
-